



Policy 18.4

Governance and Nominations Committee Terms of Reference

Final Version: September 21, 2023

Purpose

The Governance and Nominations Committee (Committee) is a standing committee appointed by the Board of Directors (Board) of the Army Cadet League of Canada. The Committee will assist the Board in fulfilling its responsibilities pertaining to:

- the Board's governance structure and processes,
- oversight and evaluation of the effectiveness of the Board, and
- recruitment, education, and evaluation of Board members.

Responsibilities

The Committee shall have the following responsibilities:

1. Review and evaluate Board governance structures and processes and recommend changes as required.
2. Review periodically the adequacy and effectiveness of governance documents, including by-laws, policies, and committee terms of reference, and recommend revisions as required.
3. Review the role and mandate of the Board, and the roles and responsibilities of its committees, and recommend appropriate changes.
4. Identify the expertise required to permit the Board to carry out its mandate/responsibilities.
5. Evaluate the size, composition, and organization of the Board and its committees, with regard to competencies and skills of its members as related to needs of the Board, and make recommendations for adjustment as required.
6. Evaluate and recommend candidates for election to the Board.

Politique 18.4

Mandat du Comité sur la gouvernance et les nominations

Version Fianle : 21 septembre 2023

But

Le Comité sur la gouvernance et les nominations (le Comité) est un comité permanent nommé par le Conseil d'administration (le Conseil) de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. Le Comité aidera le Conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux sujets suivants :

- La structure et les processus de gouvernance du Conseil;
- La supervision et l'évaluation de l'efficacité du Conseil;
- Le recrutement, l'éducation et l'évaluation des membres du Conseil.

Responsabilités

Le Comité assume les responsabilités suivantes :

1. Examiner et évaluer les structures et les processus de gouvernance du Conseil et formuler des recommandations le cas échéant.
2. Examiner périodiquement la pertinence et l'efficacité des documents de gouvernance, y compris les règlements, les politiques et le mandat du comité, et formuler des recommandations le cas échéant;
3. Examiner le rôle et le mandat du Conseil, ainsi que les rôles et responsabilités de ses comités et formuler les changements appropriés.
4. Définir l'expertise requise pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat et ses responsabilités.
5. Évaluer la taille, la composition et l'organisation du Conseil et de ses comités en ce qui a trait aux compétences et habiletés de ses membres qui touchent les besoins du Conseil, et au besoin formuler des recommandations sur les ajustements nécessaires.
6. Évaluer et recommander les candidats aux élections du Conseil.



7. Ensure proper orientation and continuing education for the Directors.
8. Make recommendations to the Board pertaining to the appointment of individuals to committees of the Board, and pertaining to the selection of chairs of the committees.
9. Facilitate the development of a set of performance indicators and processes that assist the board to monitor the organization's performance and to manage risk.
10. Oversee a performance review process for the full Board, the self-assessment by individual Directors, and performance assessment of Board committees.
11. Review annually the Committee's own performance against responsibilities outlined in these Terms of Reference.
12. Review annually these Terms of Reference, and make any recommendations for changes to the Board at the next scheduled Board meeting.
13. As required, Chair or committee members may take role per Complaints Policy
14. Additional duties pertaining to governance as the Board may request of the Committee from time to time.

7. S'assurer de l'orientation adéquate et de la formation continue de ses administrateurs.
8. Formuler des recommandations au Conseil sur la nomination de personnes aux comités du Conseil et à la sélection des présidents des comités.
9. Contribuer à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de rendement et de processus visant à aider le Conseil à faire le suivi du rendement de l'organisation et à gérer les risques.
10. Superviser le processus d'examen du rendement du Conseil dans son ensemble, l'autoévaluation par les administrateurs et l'évaluation du rendement des comités du Conseil.
11. Une fois par an, examiner le rendement du Comité lui-même en regard des responsabilités présentées dans le présent mandat.
12. Une fois par an, examiner le présent mandat, et formuler des recommandations de modifications au Conseil à la prochaine réunion prévue de ce dernier.
13. Au besoin, le président ou les membres du Comité peuvent assumer un rôle conformément à la politique sur les plaintes.
14. De temps à autre, exécuter des tâches additionnelles relatives à la gouvernance que le Conseil peut exiger du Comité.

Membership

- The Committee will be composed of a Chair and a minimum of two other members, each of whom will be appointed by the Board.
- The Chair and at least one other member will be Board members. The Board may determine the exact number of Committee members and can at any time remove or replace a member.
- The Executive Director and the President of the Board of Directors will be an ex-officio* member of the Committee, with the right to vote.

**Ex officio means holding a position by virtue of having a different position, and ex officio members have voting rights.*

Composition du Comité

- Le Comité sera formé d'un président et d'au moins deux autres membres, tous nommés par le Conseil.
- Le président et au moins un autre membre doivent être membres du Conseil. Le Conseil peut déterminer le nombre exact de membres du Comité et peut en tout temps démettre ou remplacer un membre.
- Le directeur exécutif et le président du Conseil d'administration seront membres d'office du Comité, et auront droit de vote.

**D'office signifie qui détient un poste en vertu du fait qu'il ou elle détient un autre poste et les membres d'office ont droit de vote*



Meetings

- Meetings will be held at the call of the Chair of the Committee and will take place at least three times each year.
- Meetings may be held by electronic means and approvals may be provided in writing, including by e-mail.
- In-camera meetings may be held as necessary.
- All decisions of the Committee will be made by majority vote of the members of the Committee.
- Unless approved by the Board, the Committee will not communicate the activities or decisions of the Committee publicly.

Quorum

A majority of members of the Committee shall form a quorum.

Approved

31 July 2023 - Approved by Governance & Nominations Committee

21 Sept 2023 – Approved by the Board

Réunions

- Les réunions se tiendront à la demande du président du Comité et auront lieu au moins trois fois par an.
- Les réunions auront lieu par voie électronique et les approbations se feront par écrit, y compris par courriel.
- Au besoin, les réunions se tiendront à huis clos.
- Toutes les décisions du Comité seront prises à la suite d'un vote majoritaire par ses membres.
- À moins d'approbation préalable par le Conseil, le Comité ne communiquera pas publiquement ses activités ou ses décisions.

Réunions

Une majorité de membres du Comité constituera un forum.

Approuvé

31 juillet 2023 – Approuvé par le Comité sur la gouvernance et les nominations

21 septembre 2023 – Approuvé par le Conseil